Groupe les hôtels de paris

Saint-Tropez | Paris | Marrakech

Avis de convocation

Assemblée Générale Ordinaire

Mercredi 28 juillet 2021 à 15h00

Au siège social – 20 avenue Jules Janin à Paris (75116)

Avertissement :

Compte tenu des incertitudes résultant du contexte actuel lié au COVID-19, l'Assemblée Générale se tiendra au siège social, hors présence physique des actionnaires. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Société *leshotelsdeparis.com* / rubrique actionnaires. Nous vous invitons à exercer vos droits d'actionnaire en votant par correspondance ou en donnant mandat au Président de l'Assemblée Générale.

Ces éléments sont extraits du rapport financier annuel 2020 qui est téléchargeable sur le site Internet www.leshotelsdeparis.com et disponible sur simple demande auprès du service actionnaires par e-mail à l'adresse suivante actionnaire@leshotelsdeparis.com ou par courrier envoyé au siège social : Les Hôtels de Paris – Service actionnaires – 20 avenue Jules Janin – 75116 Paris.

Sommaire

A- COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020 3

B- COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020 7

C- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE 10

D- TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE 11

E- COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE 13

A- COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

Bilan – Actif *(En milliers d'euros)*			31/12/2020			31/12/2019
			Brut	Am & Prov.	Net	Net
		Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	73	-	73	73
		Frais de recherche et de développement				
		Concession, brevets et droits similaire	630	540	90	90
		Fonds commercial	65 962	590	65 372	65 738
		Autres immobilisations incorporelles	3	3	-	
		Avances et acomptes				
		Total Immobilisations incorporelles	66 669	1 134	65 535	65 901
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	1 866		1 866	1 866
		Constructions	41 677	15 453	26 224	27 066
		Installations techniques, matériels ...	5 079	4 789	290	305
		Autres immobilisations corporelles	16 713	9 772	6 941	6 750
		Immobilisations en cours	1 803	-	1 803	843
		Avances et acomptes				
		Total Immobilisations corporelles	67 138	30 014	37 124	36 830
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations				
		Autres participations	2 398	21	2 377	2 377
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés	7	7	-	-
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	1 608	-	1 608	1 582
		Total Immobilisations financières	4 013	28	3 985	3 959
		TOTAL	**137 820**	**31 176**	**106 644**	**106 690**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	79	-	79	117
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés	3		3	2
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	2 606	1 802	804	2 714
		Autres créances	23 082	14 102	8 980	8 464
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	206		206	203
		Disponibilités	983		983	2 892
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance	18		18	12
		TOTAL	**26 978**	**15 904**	**11 074**	**14 404**
		Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 120		1 120	1 663
		Primes de remboursement des obligations				
		Ecarts de conversion actif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**165 918**	**47 080**	**118 838**	**122 757**

	Bilan – Passif (*En milliers d'euros*)			31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (dont versé 45 000 K€)			45 000	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...			5 035	5 035
	Ecarts de réévaluation				
	Réserve légale			4 500	4 500
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	656	656	656	656
	Report à nouveau			(41 886)	(31 935)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			**(14 596)**	**(9 951)**
	Subvention d'investissement				
	Provisions réglementées			4 015	3 897
			TOTAL	**2 724**	**17 202**
Provisions	Provisions pour risques			145	224
	Provisions pour charges				2 774
			TOTAL	**145**	**2 998**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			8	226
	Emprunts et dettes financières diverses			90 749	86 634
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			675	1 353
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			12 985	6 057
	Dettes fiscales et sociales			9 217	7 093
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 227	927
	Autres dettes			108	267
Compte régul.	Produits constatés d'avance				
			TOTAL	**115 969**	**102 557**
			TOTAL GÉNÉRAL	**118 838**	**122 757**

Compte de résultat (En milliers d'euros)		31/12/2020			31/12/2019
		France	Export	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4		4	6
	Production vendue / Biens				
	Production vendue / Services	13 174		13 174	40 598
	Chiffre d'affaires nets	**13 179**		**13 179**	**40 604**
	Production stockée / immobilisée				
	Subvention d'exploitation			200	
	Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges			3 293	823
	Autres produits			9	90
	Total des produits d'exploitation			**16 680**	**41 516**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 129	2 584
	Variation de stock			38	(33)
	Autres achats et charges externes			14 342	22 164
	Impôts, taxes, versements assimilés			811	1 567
	Salaires et traitements			8 835	11 740
	Charges sociales			1 653	3 060
	Sur immobilisations / dotations aux amortissements			2 477	2 564
	Sur immobilisations / dotations aux provisions			365	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			124	53
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			44	35
	Autres charges			218	326
	Total des charges d'exploitation			30 037	44 060
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION				**(13 356)**	**(2 544)**
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Autres intérêts et produits assimilés			185	207
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de VMP				
	Total des produits financiers			185	207
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions			207	204
	Intérêts et charges assimilées			5 622	8 409
	Différence négative de change				
	Charges nettes sur cession de VMP				
	Total des charges financières			5 828	7 880
2 - RÉSULTAT FINANCIER				**(5 643)**	**(8 406)**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				**(18 999)**	**(10 949)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			890	1 852
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 068	2 774
	Reprises sur provisions et transfert de charges			2 924	1 676
	Total des produits exceptionnels			4 882	6 302
CHARGES EXCEPTION-NELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			183	608
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			97	137
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			198	2 902
	Total des charges exceptionnelles			478	3 648
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				**4 403**	**2 654**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					
Impôts sur les bénéfices					1 656
TOTAL DES PRODUITS				**21 747**	**48 026**
TOTAL DES CHARGES				**36 343**	**57 977**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				**(14 596**	**(9 951)**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la société Les Hôtels de Paris ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 9 juin 2021.

Au cours de l'exercice 2020, la société Les Hôtels de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 13 179 k€ contre 40 604 k€ en 2019.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 13 356 k€. Cette perte provient essentiellement de charges fixes non compressibles malgré la baisse d'activité.

Le résultat financier s'élève à la somme de (5 643) k€ contre (8 406) k€ pour l'exercice précédent.

La variation est liée à la diminution des charges d'intérêts sur la dette Colcity.

Le résultat exceptionnel de l'exercice aboutit à un profit net de 4 403 k€. Ce résultat provient pour partie de la reprise de la provision pour charges de 2 774 k€ suite à l'arrêt favorable de la Cour de Cassation dans le contentieux opposant la Société à un collectif d'actionnaires.

Le résultat net comptable ressort en perte de 14 596 k€ et l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître des capitaux propres ramenés à 2 724 k€.

L'exercice 2020 a été principalement marqué par les évennements suivants :

- Les activités du Groupe ont été lourdement impactées avec la fermeture d'environ 20 hôtels sur 22 en moyenne sur toute l'année 2020, à l'exception de tentatives de réouvertures sur les mois de septembre et octobre 2020.
Malgré un rebond de l'activité au cours de la saison estivale au Kube St Tropez, le reflux de la clientèle loisirs depuis la fin du mois d'août combiné à la mise en oeuvre de nouvelles restrictions de déplacements liées à la seconde vague de la pandémie a freiné la relance des réservations au cours du deuxième semestre 2020.
Au 31 décembre 2020, la société comptait 2 hôtels parisiens ouverts en sus des 3 hôtels transformés en centre d'accueil pour une association d'utilité publique.

Les faits marquants post-clôture sont les suivants :

- Signature en février 2021 d'un avenant modifiant rétroactivement les modalités du crédit Colcity en contrepartie d'un plan de cession d'actifs.
Une lettre de « standstill » adressée par les conseils de Colcity fige la dette financière inscrite chez Les Hôtels de Paris le temps que la cession d'actifs se réalise de manière ordonnée.

- obtention d'une décision favorable de la Cour de Cassation dans un contentieux opposant la Société à un collectif d'actionnaires.

- Les procédures pour préjudice à l'encontre des cédants dans le contentieux Villa Royale et de MMA en responsabilité de l'avocat rédacteur des actes se sont poursuivies devant le Tribunal Judiciaire de Paris. Un jugement a été rendu le 2 décembre 2020 les condamnant à verser des dommages et intérêts à la Société à hauteur de 976 K€.
Cette indemnité a été encaissée par la société en mars 2021, elle vient donc compensée celle versée en 2018 par la Société à SLIH et clôt définitivement ce litige.

B- COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes internationales Financial Reporting Standard (IFRS), telles que publiées par l'International accounting Standard board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant, sans changement sur l'exercice :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2020	% d'intérêts 2019	Méthode de consolidation 2020	Méthode de consolidation 2019
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	Mère	Mère	Mère	Mère
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles Belgique	100%	100%	IG	IG
Gassin St Tropez SCI	509 005 971	7/19 rue Dr Germain Sée Paris 16	50%	50%	IG	IG
Life International and Co	14 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	100%	100%	IG	IG
SAS Siam	529 218 752	20 av. Jules Janin Paris 16	50%	50%	IG	IG
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	99,93%	99,93%	IG	IG
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	20 av. Jules Janin Paris 16	100%	100%	IG	IG

Les faits marquants des sociétés consolidées autres que Les Hôtels de Paris sur l'exercice 2020 sont :

- Paris Palace Marrakech : Dans le cadre du redressement fiscal, l'administration fiscale a produit son mémoire en défense le 7 mai 2021, contenant également un recours incident visant à réintroduire l'application de la majoration de 40 %, remettant à la charge de la société un montant additionnel de 323 469 €. Aussi, le montant en litige s'élève globalement à 2 769 902 €. L'affaire est toujours en cours d'instruction.
- Difficile poursuite de l'objectif de cession du Murano Resort Marrakech du fait de la crise sanitaire.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos au 31 décembre 2020, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 juin 2021.

Compte de résultat *(En milliers d'euros)*	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	**13 231**	**41 118**
Achats opérationnels	(7 941)	(17 408)
Charges de personnel	(7 392)	(14 712)
Impôts et taxes	121	(1 684)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(6 650)	(6 635)
Autres produits et charges	34	35
Charges courantes opérationnelles	(21 828)	(40 404)
Résultat courant opérationnel	**(8 596)**	**714**
Autres produits et charges opérationnels	3 718	935
Résultat opérationnel	**(4 879)**	**1 649**
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	127	13
Coût de l'endettement financier brut	(9 923)	(13 031)
Coût de l'endettement financier net	(9 796)	(13 018)
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	**(14 675)**	**(11 368)**
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-

Résultat avant impôt	**(14 675)**	**(11 368)**
Charge d'impôt	25	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(14 650)**	**(11 369)**
Intérêts des minoritaires	(245)	(36)
Résultat net – part du groupe	**(14 405)**	**(11 333)**
Résultat par action	**(1,95)**	**(1,59)**
Résultat dilué par action	**(1,95)**	**(1,59)**

État de résultat global	**31/12/2020**	**31/12/2019**
(En milliers d'euros)		
Résultat de la période	(14 650)	(11 369)
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
- Variation de la juste valeur des immeubles de placement		
- Charge nette d'impôt sur le résultat comptabilisé directement en capitaux		
Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
- Écarts de conversion constatés sur l'exercice	132	(156)
- Autres éléments du résultat global		
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	**(14 518)**	**(11 525)**

Actif	**31/12/2020**	**31/12/2019**
(En milliers d'euros)		
Goodwill	43 420	43 420
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations incorporelles	185	187
Immobilisations corporelles	112 628	115 889
Prêts long terme		
Titres mis en équivalence	-	
Autres immobilisations financières	1 314	1 288
Actif d'impôt différé	121	105
Totaux actifs non courants	**157 667**	**160 889**
Stocks et encours	79	117
Charges à répartir	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 858	2 772
Autres créances et comptes de régularisation	6 096	6 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 305	3 443
Total actifs courants	**9 338**	**12 365**
Actifs des activités destinées à être cédées		-
Total actif	**167 006**	**173 254**

Passif	**31/12/2020**	**31/12/2019**
(En milliers d'euros)		
Capital	45 000	45 000
Prime d'émission	5 035	5 035
Prime de fusion	-	-
Réserves consolidées	(53 139)	(41 911)
Résultat de l'exercice	(14 405)	(11 333)
Capitaux propres - part du groupe	**(17 508)**	**(3 209)**
Intérêts non contrôlés	(617)	(372)
Capitaux propres	**(18 126)**	**(3 581)**

Dettes financières long terme (part > à 1 an)	52 304	129 347
Impôt différé passif	3 126	3 138
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	720	627
Autres passifs non courants et comptes de régularisation	394	779
Total passifs non courants	**56 543**	**133 891**
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	103 188	20 299
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	147	3 001
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 118	7 831
Dettes fiscales et sociales	12 346	10 184
Autres dettes et comptes de régularisation	788	1 629
Total passifs courants	**128 589**	**42 944**
Passifs des activités destinées à être cédées		
Total passif	**167 006**	**173 254**

Les sociétés consolidées par intégration globale avec la société sont les sociétés Siam, Gassin Saint Tropez, Cyme, Paris Palace Marrakech, Life International & Co et Murano Resort Marrakech.

Du fait de la crise sanitaire intervenue en 2020, le chiffre d'affaires consolidé est en retrait de 68 % par rapport à celui de l'année précédente.

Malgré une réduction de 48 % des charges opérationnelles, le résultat courant opérationnel ressort en perte de 8 596 k€ et le résultat opérationnel de 4 879 k€.

Le résultat net consolidé est en perte à hauteur de 14 650 k€ contre 11 369 k€ l'exercice précédent.

Le total bilan de 167 006 k€ est en légere diminution par rapport à celui de 2019, 173 254 k€.

Après imputation du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont négatifs de 18 126 k€..

C- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions à caractère ordinaire

- *Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ;*
- *Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2020 et du rapport visé à l'article L.225-235 du Code de commerce ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Quitus aux administrateurs ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice ;*
- *Lecture et approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;*
- *Fixation des jetons de présence ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex ante);*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex ante) ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

D- TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un résultat déficitaire de 14 595 922,72 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte Report à Nouveau, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur	- 41 885 822,46 €
- Affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau :	- 14 595 922,72 €

- Report à nouveau après affectation	- 56 481 745,18 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution – Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, en approuve les termes.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte et ratifie l'intégralité des conventions y mentionnées ainsi que leur impact enregistré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième résolution – Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe à compter de l'exercice 2020, le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration à la somme de 35 000 €.

Sixième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce

L'assemblée Générale, en application des articles L.225-37-2 et L.225.100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Septième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce

L'assemblée Générale, en application des articles L.225-37-2 et L.225.100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Huitième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex ante)

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixe, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables au Président au titre de l'exercice 2021, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Neuvième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex ante)

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables au Directeur Général au titre de l'exercice 2021, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Dixième Résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

E- COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

A - Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, la date d'inscription est fixée au 26 juillet 2021, zéro heure, heure de Paris. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

B - Modalités de vote à l'Assemblée Générale

En raison du contexte actuel lié au COVID-19 et aux délais postaux incertains, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance

Les actionnaires sont invités à voter par l'un des moyens suivants :

- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale. Il est rappelé à cet égard que toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions arrêtés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;

- Voter par correspondance ;

- Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance pourront :

a) Pour les actionnaires nominatifs, se procurer le formulaire de vote sur le site de la société LES HÔTELS DE PARIS *www.leshotelsdeparis.com* rubrique actionnaires.
b) Pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 21 juillet 2021 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la SOCIETE GENERALE :

Société Générale Service Assemblées Générales
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3

au plus tard le 23 juillet 2021 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

En raison du contexte actuel lié au COVID-19 et aux délais postaux incertains, il est recommandé de retourner les formulaires de vote à l'adresse électronique suivante : *vote@leshotelsdeparis.com*

1. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante : *actionnaire@leshotelsdeparis.com* précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante : *actionnaire@leshotelsdeparis.com* précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation à l'adresse électronique précitée.

Seules les notifications ou révocations de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

2. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

3. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, et a envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

4. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne pourra être prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

C. Points et projets de résolutions et questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ET, au vu du contexte actuel lié au COVID-19, par voie électronique à l'adresse suivante : *actionnaire@leshotelsdeparis.com* au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 26 juillet 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ET par courrier électronique à l'adresse suivante : *actionnaire@leshotelsdeparis.com* et être réceptionnées au plus tard le 25ème jour calendaire précédant l'Assemblée Générale, soit le 3 juillet 2021. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

D. Documents d'information pré-assemblée

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront disponibles uniquement sur le site de la société LES HÔTELS DE PARIS : *www.leshotelsdeparis.com* / rubrique : actionnaires.

GROUPE
LES HÔTELS DE PARIS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 28 juillet 2021

Je soussigné(e),

NOM : .....

Prénom usuel : .....

Domicile: .....

.....

Propriétaire de ..... actions nominatives*

et de ..... actions au porteur,

de la société **LES HÔTELS DE PARIS**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 28 juillet 2021 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Fait à ....., le 2021

Signature

* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.